



CIRCUIT PROVENÇAL 91 – HENRI COSTE

2019

CAHIER DES CHARGES

Ce nouveau cahier des charges remplace l'ancien règlement du challenge Henri Coste, il a été créé par les présidents de club puis adopté par le comité directeur du comité FFPJP de l'Essonne. Il a été mis en place afin de proposer un plus grand nombre de concours de jeu provençal dans la saison, pour la satisfaction de tous les joueurs.

1) **Formation** : doublette ou triplète (panachage autorisé)-Ouvert à tous.

2) **Durée** :

- Sur une journée
- Arrêt des inscriptions à 9h00, début du concours impérativement à 9h15
- Pause déjeuner de 12h30 à 14h précises : il est expressément demandé aux organisateurs de respecter et faire respecter ces horaires, et aux joueurs de s'y conformer
- Il est rappelé que **la CONSOMMATION et la VENTE d'ALCOOL FORT sont interdites sur les compétitions officielles FFPJP et les enceintes sportives. Seules les autorisations "débit de boissons temporaires" permettent la vente de boisson de classe 1 à 3 (boissons non alcoolisées + vin, bières, cidre donc des alcools ne tirant pas plus de 18% d'alcool pur). Le comité FFPJP de l'Essonne se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de cette réglementation**

3) **Mode de déroulement** :

La compétition pourra se dérouler de deux manières différentes :

A-DANS LE CAS OU IL Y A 17 EQUIPES ET PLUS :

3 CONCOURS DISTINCTS

1^{er} concours :

- 3 € par joueur.
- Elimination directe
- Indemnité : la mise est remboursée à l'issue du 2^{ème} tour.
- Toutes les parties se joueront en 11 points.

2^{ème} concours :

- réservé uniquement aux perdants du premier tour du premier concours sans qu'il soit possible de s'inscrire directement à ce deuxième concours.
- 2 € par joueur
- Elimination directe..



FÉDÉRATION FRANCAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
COMITE REGIONNAL DE L'ILE DE FRANCE

Comité FFPJP de l'Essonne

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

Tél : 01 64 57 37 09 - cd91@petanque.fr



La mise est remboursée à l'issue du 2^{ème} tour.

- Toutes les parties se joueront en 11 points.

3^{ème} concours :

Inscriptions 2 € par joueur.

- Ouvert à tous.
- Concours en élimination directe
- Arrêt des inscriptions à 15 heures, début du concours à 15h 15 précises.
- Toutes les parties se joueront en 11 points
- Indemnités : remboursement de la mise du troisième concours à l'issue du 2^{ème} tour

B-DANS LE CAS OU IL Y A 16 EQUIPES ET MOINS:

PAR POULES

Le club organisateur devra organiser le concours par poules si le nombre d'équipes est inférieur ou égal à 16.

- 5€ par joueur
- Indemnité : mise remboursée en sortie de poule
- L'attribution des points sera le barème du 1^{er} concours (cf point 5). Un 2^{ème} concours en élimination directe sera organisé l'après midi (cf modalités 3^{ème} concours point A)

4) Dotation du club organisateur :

25% minimum des mises dans chaque concours avec les maxima suivants :

- 600 € en tête à tête
- 1.200 € en doublette
- 1.800 € en tripléte

5) points attribués :

<u>1^{er} concours :</u>	Gagnant finale :	8 pts	<u>2^{ème} concours :</u>	Gagnant finale :	4 pts
	Perdant finale :	6 pts		Perdant finale :	2 pts
	Demi-finale :	4 pts			
	Quart finale :	2 pts			

<u>3^{ème} concours :</u>	Gagnant finale :	2 pts
	Perdant finale :	1 pt

Si dans le 1^{er} concours il y a moins de 13 équipes, les points, indiqués ci dessus, seront divisés par 2. Pour le 3^{ème} concours, seul le vainqueur marquera 1 point.

Règlement modifié et entériné lors du comité directeur du 8 février 2019.

site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne

SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z



— TERRE D'AVENIRS —

